

Fiche de poste Réfèrent(e) pour les directrices et directeurs

- Décret n°2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de réfèrent direction d'école

Profil

Le/la réfèrent(e) pour les directrices et directeurs est une directrice ou un directeur en poste dont l'expérience (au moins quatre ans) lui permet d'accompagner les directrices et directeurs du département quel que soit le profil de l'école, dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique.

Il/elle est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN A.

Lieu de travail

Rattaché(e) à son école – Prévoir des déplacements à la DSDEN du Lot

Missions

- Être une écoute attentive non hiérarchique, voire un médiateur de proximité pour certaines problématiques en cas de conflit (parents, adjoints, maire, etc.) ;
- Proposer des contenus, mutualiser des bonnes pratiques et animer des échanges entre pairs par circonscriptions ;
- Apporter des réponses réglementaires en lien avec les services de la DSDEN et les circonscriptions ; et les orienter si nécessaire ;
- Aider à la constitution de dossiers administratifs ;
- Participer à la conception et à la formation initiale et continue des directeurs en ayant pu préalablement identifier leurs besoins et les attendus de la fonction ;
- Accompagner les néo-directrices et directeurs ;
- Mettre en relation des directrices et directeurs ayant eu à résoudre des problématiques identiques afin qu'ils/elles puissent échanger en autonomie ;
- Être garant du référentiel métier de directeur d'école auprès du conseil d'IEN, dans le respect de la charte de confiance ;
- Être un relais auprès des services de la direction départementale des services de l'Education nationale concernant le suivi des dossiers sensibles (informations préoccupantes, faits établis, etc.) ;
- Coordonner les travaux du groupe départemental des directrices et directeurs d'école, en assurer la communication et le suivi des décisions.

Compétences requises

Savoirs

- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du fonctionnement des écoles et des textes réglementaires en vigueur sur la direction
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif
- Maîtriser le fonctionnement du premier degré : typologie des écoles, spécificités des territoires

Savoir-faire

- Savoir rendre compte de son activité (rédaction d'un rapport d'activités annuel, de notes ou synthèse sur les différents dossiers traités)
- Savoir gérer les conflits
- Maîtriser les outils informatiques et collaboratifs (formulaire en ligne, tableur, site, newsletter...)

Savoir-être

- Avoir une approche partenariale et collaborative
- Avoir des qualités relationnelles
- Posséder des qualités d'organisation
- Avoir un esprit d'initiative
- Avoir de bonnes aptitudes au travail en équipe et à la communication

Conditions et organisation du service

Une décharge supplémentaire à mi-temps est attribuée pour effectuer ces missions. Le directeur référent est nommé pour trois ans (renouvelable une fois).

Procédure à suivre pour candidater

Les directrices ou les directeurs intéressé(e)s adressent leur candidature **au plus tard le vendredi 27/03/2026** à l'Inspecteur de sa circonscription **et** au service du personnel à mouvement1D46@ac-toulouse.fr.

Un entretien composé de l'IEN A, d'un IEN CCPD et d'un directeur (non candidat à ce poste) se tiendra le mercredi 01/04/2026 après-midi. L'horaire vous sera communiqué.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN A Didier PASTOR : iencahors1@ac-toulouse.fr ou au 05.67.76.55.28.